

Publié le 28 juin 2023

Le Comité de filière petite enfance veut en savoir plus sur les Epl engagées dans ce secteur

Le futur service public de la petite enfance visant à « garantir l'accueil de chaque jeune enfant », promesse de campagne d'Emmanuel Macron, prend forme. Les mesures phares ont en effet été dévoilées par le gouvernement, début, juin. La Direction de la Sécurité Sociale a sondé la FedEpl sur le sujet le 21 juin dernier. Les Spl dans ce domaine, encore minoritaires, ont de nombreux arguments à faire valoir.



Pendant deux heures, Caroline Acosta, Responsable Outre-mer et marchés émergents et Fabien Guegan, responsable adjoint au département immobilier et développement économique ont été entendus par **Pauline Domingo, directrice de projet Service public de la Petite enfance et également secrétaire générale du Comité de Filière Petite enfance à la Direction de la Sécurité sociale.**

Au menu de ces discussions : **présentation du principe de gestion du service de la petite enfance en format Spl**, avantages et inconvénients de ce mode de gestion, sa gouvernance, son fonctionnement, etc. Tout a été passé en revue !

Cet échange a pu être étayé par des retours de terrains et d'expertises puisque nous avons pu compter sur la présence de Madame Elisabeth Rausch, directrice de la Spl AB Enfance Drulingen(67), Stéphane Eveno, directeur de la Spl Petite Enfance, Le Tampon (974), Mymose Clain, directrice de la Spl Ti Baba, Saint-Paul, (974) ainsi que Sylvie Hanns, adjointe au maire et présidente de la Spl Accueil du jeune enfant et de la famille, Brumath (67).

Le secteur de la petite enfance est en pleine évolution, nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère dans ce domaine : **contraction des finances publiques, augmentation des besoins, professionnalisation du service et des métiers**, difficultés de recrutement, inadaptation dans

un certains nombres de cas des modes de gestion existants (privés ou associatifs).

Les objectifs du service public de la petite enfance

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement souhaite mettre en place un service public de la petite enfance avec pour objectifs :

- **D'informer, orienter, accompagner les parents jusqu'à l'obtention d'une solution d'accueil adaptée ;**
- De développer et diversifier les solutions d'accueil pour garantir aux familles une offre accessible en tout point du territoire et adaptée aux besoins spécifiques ;
- **De financer les places d'accueil en agissant sur les restes à charge des collectivités et des familles ;**
- D'accompagner et contrôler la qualité de l'offre d'accueil.

Lors de son échange avec la Direction nationale de la Sécurité sociale, la FedEpl a insisté sur le fait que la Spl peut vraiment être la solution pour la mise en place de ce service public à la petite enfance. Sous la maîtrise des élus locaux, de manière agile, **les Spl permettent de réorganiser le tissu existant sur leur territoire en matière d'accueil de la petite enfance**, d'accroître l'offre des établissements et de mutualiser les moyens dans un souci de rentabilité des deniers publics.

Comme l'a indiqué Pauline Domingo, la gestion d'une crèche sous un format économie mixte « **permet de faire de l'intercommunalité sans toute la lourdeur que cette dernière peut engendrer** ». C'est effectivement la plus-value de notre modèle en économie mixte qui est certes, aujourd'hui, une niche dans le monde de gestion du secteur de la petite enfance, mais avec un avenir très prometteur.

Enfin dernier avantage mis en avant en séance et pas des moindres : il semble que **le coût moyen par place en crèche dans une Spl** serait de quelques centaines d'euros moins important à l'année que la moyenne nationale.